

LISTE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX

- 1 La liste des programmes commerciaux en vigueur au 31 décembre 2002 est
 2 fournie au tableau suivant :
 3

PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2002		
NOM DU PROGRAMME	CLIENTÈLE VISÉE	DURÉE
<i>Programmes d'efficacité énergétique en réseaux autonomes</i> ¹	Principalement résidentielle Partiellement Affaires	Indéterminée Poursuite des programmes selon les mêmes modalités
<i>Programme commercial «Services à l'implantation des électrotechnologies» SIE 2</i>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<input type="checkbox"/> Autorisé par la Régie de l'énergie pour une période de 2 ans à compter de mars 2001 <input type="checkbox"/> Nouveaux dossiers acceptés jusqu'au 6 mars 2003. <input type="checkbox"/> Dépôt des dernières propositions d'affaires au plus tard le 30 juin 2003. <input type="checkbox"/> L'implantation des derniers projets doit être finalisée le 31 décembre 2004.

1

PROGRAMMES COMMERCIAUX EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2002		
NOM DU PROGRAMME	CLIENTÈLE VISÉE	DURÉE
<i>Programme commercial «Services à l'implantation des électrotechnologies» SIE</i>	Industrielle, principalement les clients de la petite et moyenne industrie aux tarifs M et G	<input type="checkbox"/> Terminé en mars 2001 <input type="checkbox"/> Les clients ont jusqu'en juin 2003 pour l'implantation des projets
<i>Programme de maintien des charges de chauffe (Programme de protection des revenus – PPR)</i>	Affaires	<input type="checkbox"/> Phase I : Avril 1995 à décembre 1997 <input type="checkbox"/> Phase II : Janvier 1997 à décembre 2002 <input type="checkbox"/> Fin du PPR en décembre 2002. <input type="checkbox"/> Les nouveaux dossiers ne sont pas acceptés au-delà de cette date.

2 ¹ : Voir détail des programmes en réseaux autonomes à l'annexe 1

ANNEXE 1

PROGRAMMES COMMERCIAUX EN RÉSEAUX AUTONOMES

TARIFICATION ET PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VIGUEUR EN 2002				
Région	Tarification		Programmes d'efficacité énergétique	
	Résidentiel	Affaires	Résidentiel	Affaires
Sud du 53^e parallèle				
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Tarif de Montréal	Tarif de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Programme entretien annuel • Réparation / dépannage • Programme de remplacement des fournaies • Aide financière à la nouvelle construction / conversion 	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique à parité
BASSE-CÔTE-NORD Lac Robertson	applicable à	applicable à	Aucun - Centrale hydroélectrique Lac-Robertson	Aucun - Centrale hydroélectrique Lac-Robertson
Île d'Anticosti	l'ensemble de la clientèle du Québec	l'ensemble de la clientèle du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Programme entretien annuel (maximum 100\$/ an) • Aide financière à la nouvelle construction / conversion 	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Programme entretien annuel (maximum 100\$/ an)
La Romaine	située au sud du 53 ^e parallèle	située au sud du 53 ^e parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Aide financière à la nouvelle construction / conversion 	
HAUTE-MAURICIE Obedjiwan / Weymontachie			<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Programme entretien annuel et ramonage • Réparation / dépannage • Aide financière à la nouvelle construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Programme entretien annuel et ramonage
----- Clova			<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière à la nouvelle construction / conversion 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation / dépannage
NORD DU QUÉBEC (NORD DU 53^e PARALLÈLE) 14 VILLAGES INUIT	Depuis 1981 tarif dissuasif de 26,5¢/kWh à partir d'une consommation de 30 kWh/jour.	Interdiction de chauffer à l'électricité les locaux et l'eau sinon facturation à 58,57¢/ kWh de toute la consommation	Entente Makivik : (signée en 1994) <ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Programme entretien annuel • Réparation / dépannage 	Entente Makivik : (signée en 1994) <ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30% • Compensation du propane • Programme entretien annuel • Réparation / dépannage
WHAPMAGOOSTUI - VILLAGE CRI	+ Frais de branchement si chauffage électrique - 5 000\$	+ Frais de branchement si chauffage électrique - 5 000\$	Entente Whapmagoostui (Cri): Depuis septembre 1995 <ul style="list-style-type: none"> • Compensation mazout avec avantage économique de 30 % 	